

**2 CD**

Société civile immobilière

Capital : 2000 euros

Siège social : 19, chemin des Pâturages – 69126 BRINDAS

RCS LYON 839 774 361 00019

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DÉCISION DE LA GERANCE**

**DU 03 JUIN 2024**

EA

Pa  
L

Le 03 Juin 2024 (TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE) à 10H30 (DIX HEURES TRENTE), les associés se sont réunis au 35, rue de l'Industrie - 69530 BRIGNAIS, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance le 15 février 2024.

Étaient présents :

Monsieur Benoit CAMPOS, détenant 1 000 parts sociales

Monsieur Éric DEFARGE, détenant 500 parts sociales

Monsieur Julien CAMPOS, gérant de la société C&C Développement, détenant 500 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'assemblée générale peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La séance est présidée par Monsieur Julien Campos en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolution,

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée, sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de sa convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **Première résolution : Transfert de siège social**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social du 19 CHEMIN DES PATURAGES 69126 BRINDAS au 35 RUE DE L'INDUSTRIE 69530 BRIGNAIS, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024.

ED  
u

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 35 RUE DE L'INDUSTRIE 69530 BRIGNAIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Deuxième résolution : Délégation de pouvoir

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qu'il précède, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a est signé par le Président de la séance et les associés présents :

Le gérant,

Fait à Brignais,

Le 03 Juin 2024,

Nom et Signature :

CAMPOS Benoit, Gérant,

Nom et Signature :

Eric DEFARGE, fondateur,

Nom et Signature :

Julien CAMPOS, en tant que gérant de la société C&C Développement, fondateur,

C&C Développement  
35, rue de l'industrie  
69530 BRIGNAIS  
04 72 41 23 21 - contact@ccdeveloppement.fr  
SIRET 793 728 023 00029